

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_230 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_230 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le service de gestion comptable d'Albi a transmis des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2015 à 2021 pour le budget général, les budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif, parking, immobilier économique et eau potable.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (3,09 %), ou pour lesquelles malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (65,08 %), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (2,45 %).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (29,38 %).

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 2 874 titres à annuler au total, 2 095 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 81 024,58 € TTC soit 73 658,71 € HT. Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (98,7 % des demandes sur le budget assainissement collectif). Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,19 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2015 ET 2021 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
38 834 911,48 €	72 710,46 €	0,19%

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2020 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2019 (rôles des impayés émis en 2020).

Concernant les recettes non recouvrées sur le budget annexe eau potable, ce sont 719 factures de redevance d'eau potable pour un montant total de 33 595,52 € TTC soit 31 844,09 € HT. Elles concernent, essentiellement, des factures émises par la ville d'Albi en 2019 et qui n'ont pu être recouvrées par la régie de recettes prolongée. Ces impayés ont ensuite été transmis en 2020 à la trésorerie d'Albi-ville et périphérie pour que cette dernière mette en œuvre ses

procédures de recouvrements (émission d'un rôle de facturation dit des « impayés »). Elles représentent 0,24 % du total des recettes comptabilisées en 2020 et 2021.

Sur le budget général, les créances admises en non valeur (4,9 % de la somme totale) concernent des prestations relatives au réseau des médiathèques (13,05%), à la piscine (15 %), au chenil (8,27 %), ainsi qu'à la collecte des ordures ménagères et à la propreté urbaine (63,69 %).

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC	
BUDGET GENERAL	4609171433	2015-2021	46	- €	6 085,86 €	
ASST NON COLLECTIF	4971540233	2020	1	110,00 €	121,00 €	
PARKING	5079020133	2019	1	38,25 €	45,90 €	
IMMOBILIER ECONOMIQUE	4680790233	2017-2018	12	2 388,12 €	2 865,74 €	
ASS. COLLECTIF	4578890533	2017,2019,2020	103	8 940,95 €	9 835,05 €	
	4788120233	2015-2019	101	2 845,96 €	3 130,56 €	
	4854650233	2017-2019	102	5 250,90 €	5 775,99 €	
	4882060233	2018-2020	100	3 939,16 €	4 333,08 €	
	4899860233	2017,2019,2020	86	2 948,09 €	3 242,90 €	
	4907460233	2018	78	3 145,55 €	3 460,11 €	
	4910260233	2018	102	3 427,80 €	3 770,58 €	
	4910460533	2017-2019	61	2 182,95 €	2 401,25 €	
	4917471433	2019	99	817,96 €	899,76 €	
	4918260533	2019	98	2 501,33 €	2 751,46 €	
	4923660533	2019	102	1 162,48 €	1 278,73 €	
	4947290233	2019	100	3 154,07 €	3 469,48 €	
	4956500233	2019-2020	80	1 860,54 €	2 046,59 €	
	4986740533	2019	99	5 093,42 €	5 602,76 €	
	4998170833	2017-2019	115	2 414,85 €	2 656,34 €	
	5006160233	2019	99	1 631,19 €	1 794,31 €	
	5009970233	2017-2020	79	5 395,19 €	5 934,71 €	
	5033000333	2019-2020	98	2 679,91 €	2 947,90 €	
	5044002733	2019-2020	100	4 125,41 €	4 537,95 €	
	5054200133	2019-2020	58	2 423,56 €	2 665,92 €	
	5066420533	2017-2020	101	4 901,44 €	5 391,58 €	
	5208910133	2019-2021	62	1 841,94 €	2 026,13 €	
	5266610133	2020	72	974,04 €	1 071,44 €	
	Total assainissement			2 095	73 658,71 €	81 024,58 €
	Eau Potable	4451160233	2020	100	12 792,14 €	13 495,71 €
		4946290833	2020	6	405,03 €	427,31 €
		4959500233	2020-2021	100	4 720,19 €	4 979,80 €
5016570233		2020	58	2 822,00 €	2 977,21 €	
5045200133		2020-2021	101	635,88 €	670,85 €	
5061400133		2020	5	143,89 €	151,80 €	
5068010333		2020-2021	81	2 888,00 €	3 046,84 €	
5160690533		2020	71	1 083,99 €	1 143,61 €	
5196080933		2020	6	117,18 €	123,63 €	
5208900133		2020-2021	70	2 511,52 €	2 649,65 €	
5245600333		2020	32	1 684,67 €	1 777,33 €	
5251600133		2020	15	400,46 €	422,49 €	
5266810133		2020	68	1 360,64 €	1 435,48 €	
5312010133		2020	6	278,49 €	293,81 €	
Total eau potable			719	31 844,09 €	33 595,52 €	
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			2 874	108 039,17 €	123 738,60 €	

Il faut enfin signaler que dans 2 578 cas sur 2 874 (soit 89,7 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu des admissions en non-valeur présentées par le service de gestion comptable d'Albi, une partie des provisions constituées feront l'objet d'une reprise de provisions.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le responsable de gestion comptable d'Albi,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 108 039,17 € HT soit 123 738,60 € TTC : 6 085,86 € TTC pour le budget général, 110 € HT pour le budget annexe assainissement non collectif (soit 121 € TTC), 38,25 € HT pour le budget annexe parking (soit 45,90 € TTC), 2 388,12 € HT pour le budget annexe immobilier économique (soit 2 865,74 € TTC), 73 658,71 € HT pour le budget annexe assainissement collectif (soit 81 024,58 € TTC) et 31 844,09 € HT pour le budget annexe eau potable (soit 33 595,52 € TTC).

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY